

Université Le Havre Normandie - Année 2026

Avis de recrutement par voie contractuelle sans concours de personnels administratifs, sociaux et de santé en situation de handicap en application de l'article L 352-4 du code général de la fonction publique

Références :

- Code général de la fonction publique : article L324-6, articles L352-1 à 352-6, articles R352-5 à R352-36,
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé le dispositif d'accompagnement des citoyens concernés par le handicap et défini les mesures visant notamment à faciliter leur accès à un emploi,
- Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
- Décret 2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre II du même code.

L'accès des personnes en situation de handicap à la fonction publique suppose le respect des conditions générales fixées aux articles L321-1 à L321-3 du code général de la fonction publique. Il s'agit notamment de conditions de nationalité, de jouissance des droits civiques, d'aptitude physique à l'emploi et de ne pas avoir inscrites au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Elles doivent, par ailleurs, avoir été reconnues "travailleur handicapé" par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnées à l'article L5212-13 du code du travail. Elles bénéficient, ainsi, de dispositifs dérogatoires ayant pour objectif une équité de chances dans l'accès à la fonction publique.

I / Nombre de postes offerts au recrutement :

- **1 adjointes administratives ou adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

II / Descriptifs des métiers :

Filière administrative

- **catégorie C – Adjointe administrative et adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)**

Ne nécessite aucun diplôme : chargé de tâches administratives d'exécution nécessitant la connaissance et l'application des règlements administratifs. (<https://www.education.gouv.fr/etre-adjoint-administratif-41636>)

III / Recrutement de contractuels donnant lieu à éventuelle titularisation :

Le recrutement initial se fait en qualité d'agent contractuel et s'effectue dans un corps de catégorie C.

Les candidats doivent remplir des conditions d'aptitude physique (leur handicap doit avoir été jugé compatible avec l'emploi visé) et des conditions de diplômes ou de niveau d'études (identiques à celles du recrutement par concours externes fixées par le statut particulier du corps que la candidate ou le candidat souhaite intégrer).

La durée du contrat correspond à la durée que doivent normalement accomplir les fonctionnaires stagiaires du corps, soit un an d'équivalent temps plein, avant d'être éventuellement titularisés.

Le contrat peut être reconduit une fois, pour la même durée au maximum, si les capacités professionnelles de l'agent ont été jugées insuffisantes.

A l'issue du contrat ou de son renouvellement, l'intéressé est soit titularisé sous réserve d'avoir été déclaré professionnellement apte à exercer les fonctions après avis de la commission administrative paritaire compétente, soit licencié si les aptitudes professionnelles sont jugées insuffisantes.

IV / Aptitude physique

Comme tout agent intégrant la fonction publique, le travailleur handicapé est soumis à une visite médicale d'aptitude. Au cours de cette visite, le médecin agréé de l'administration vérifie que le handicap n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions postulées. D'une manière générale, celui-ci est fondé à se prononcer sur l'aptitude générale du candidat pour l'admission à l'emploi public (4 et 5 du décret n° 2022- 353 du 11 mars 2022) "compte tenu des possibilités de compensation du handicap" (article L. 321-1 du code général de la fonction publique).

V / Calendrier

• Dépôt des candidatures du vendredi 16 janvier 2026 au lundi 16 février 2026 auprès de l'Université Le Havre Normandie.

Le dossier de candidature est un formulaire à renseigner et à transmettre au pôle GPEEC Parcours Professionnels accompagné des pièces justificatives demandées suivantes :

- Une lettre de motivation
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport
- Un courrier de la MDPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ainsi que la durée de la validité
- Le cas échéant, le diplôme, le titre professionnel de la qualification professionnelle obtenu

Un accusé réception par la voie électronique sera envoyé au candidat.

Pour tout renseignement complémentaire : Pôle GPEEC Parcours Professionnels :

gpeec-parcourspro@univ-lehavre.fr

tél. 02.32.74.49.73 / 02.32.74.40.77

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection au vu du dossier.

• Sélection

- Commission de sélection mi-mars 2026
- Envoi des convocations et des courriers de réponse négatives fin mars 2026
- Entretiens fin avril 2026

• Résultats

- Courriers de réponse début mai 2026
- Prise de poste le 1er septembre 2026